
BLAGNAC FOOTBALL CLUB

Club affilié depuis 1962 à la Fédération Française de Football – n° 519456



Formulaire d'inscription Vide-Greniers 26 octobre 2025. Parc des ramiers Blagnac Blagnac Football Club

Pour les particuliers :

Noms :

Prénoms :

Date de naissance :

Fonctions :

Téléphone :

Mail :

Dans tous les cas, fournir une copie de carte d'identité et une attestation sur l'honneur de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (modèle en annexe 2)

Pour les personnes morales :

Nom de la société :

Adresse :

Nom, prénom et fonction du représentant :

Téléphone :

Siège social

Complexe
Andromède
– Chemin

BLAGNAC FOOTBALL CLUB

Club affilié depuis 1962 à la Fédération Française de Football – n° 519456

Mail :

Dans tous les cas, fournir une pièce d'identité du représentant.

Règlements :

12€ la place de 3 mètres

20€ les deux places

Annexe 1: Règlements Vide-Greniers 26 octobre 2025 - Parc des ramiers Blagnac

- 1- Le vide-grenier sera ouvert au public de 09h à 17h
- 2- Les horaires de chargement/débarquement seront de 06h30 à 08h30 et de 17h à 18h15.
- 3- Remplir le formulaire d'inscription et l'attestation sur l'honneur.
- 4- Toute inscription ne sera validé qu'à réception de tous les documents et du règlement.
- 5- L'exposant s'engage à ne rien laisser sur l'espace public.
- 6- La vente de boisson et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
- 7- L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel. Les objets vendus et autres accessoires sont sous la responsabilité des vendeurs pendant l'exposition
- 8- Aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 17h, sauf en cas de d'urgence, de force majeure ou pour laisser passer les véhicules des riverains qui accèdent aux parkings.
- 9- L'emploi du haut parleur par les particuliers et les exposants est strictement interdit.
- 10- L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs.
- 11- En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée. Même en cas de pluie, intempérie ou de force majeure.
- 12- Tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement ou qui ne se conformerait pas aux directives de l'Association du Blagnac Football Club et qui aurait une attitude désinvolte ou

Siège social

Complexe
Andromède
– Chemin

BLAGNAC FOOTBALL CLUB

Club affilié depuis 1962 à la Fédération Française de Football – n° 519456
un comportement outrancier, sera immédiatement interdit de vide grenier et ceci à titre définitif.

Nom , prénom :

Lu et approuvé

Signature :

Renseignements :

Soit par message uniquement à ces deux numéros de téléphone : 07 73 23 89 23

Soit par mail à xouk2003010175@gmail.com

Dépôt du dossier :

Soit par courrier ou directement au secrétariat à l'adresse suivante :

**Blagnac Football Club
Chemin du ferradou
31700 Blagnac Annexe**

Siège social

Complexe
Andromède
– Chemin

BLAGNAC FOOTBALL CLUB

Club affilié depuis 1962 à la Fédération Française de Football – n° 519456

2 : Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) [] né(e)
le [] à [] et
domicilié(e) []
[]

participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à [] le [] .

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à [] , le [] .

Signature

Siège social

Complexe
Andromède
– Chemin

